

Le Conseil du Partenariat local d'immigration pour London et le comté de Middlesex (LMLIPC)

Projet de mandat

INTENTION

Le Conseil du Partenariat local d'immigration pour London et le comté de Middlesex est l'organisme stratégique de planification qui s'assurera que plusieurs parties prenantes participeront dans la **planification et la coordination** pour améliorer la livraison des services d'intégration à tous les immigrants.¹

Le Conseil développera et mettra en place des stratégies qui faciliteront un meilleur accès à tous les services, particulièrement aux services existants recevant le support de Citoyenneté et Immigration Canada et du Ministère des Affaires Civiques et de l'Immigration de l'Ontario et aidera les autres fournisseurs de services et la communauté à avoir une meilleure compréhension des services et des besoins des immigrants.

PRINCIPES

Le travail du Conseil sera guidé par les principes suivants :

- Inclusion : notre cadre inclura tous les immigrants de London et du comté de Middlesex, sans égard à leur statut, leur citoyenneté, leur âge, leur genre et leur nombre d'années dans notre communauté.
- Représentation : Représentation pour l'intégration des immigrants (pour le logement par exemple).
- Collaboration : Il y a une responsabilité mutuelle inhérente entre notre communauté et les immigrants.
- Diversité : Nous respectons la diversité entre les communautés immigrantes et nous bâtissons la compréhension par le biais des communautés et cultures des immigrants.
- Justice sociale : Nous chercherons à promouvoir l'inclusion et l'engagement civique de tous les immigrants et nous travaillerons à apporter les changements qui assureront leur intégration.
- Orienté vers le client : les besoins holistiques de l'individu sont au centre de nos travaux.
- Responsabilisation : nous améliorerons et restaurerons leur capacité de vivre une vie saine et nous leur permettrons de prendre des décisions éclairées.

Les centres d'intérêt

Il est entendu que les centres d'intérêt qui suivent ne sont pas distincts l'un de l'autre mais sont plutôt inter reliés:

¹ Pour les fins du LMLIP, un immigrant est identifié comme étant un individu qui se définit lui-même comme immigrant; ceci inclut sans être limité : Les Citoyens Canadiens, les Résidents Permanents, Les Réfugiés au sens de la Convention, les résidents temporaires et les individus sans statut d'immigrant.

7 décembre 2009

- Éducation – ce centre d'intérêt inclut l'Anglais langue seconde (ESL), les cours de langue pour immigrants au Canada (CLIC), l'éducation de niveau élémentaire, secondaire et postsecondaire.
- Emploi – ce centre d'intérêt inclut le mentorat, les programmes relais, les programmes de recherche d'emploi, l'évaluation des titres professionnels, l'emploi et les supports à l'emploi.
- Santé et bien-être – ce centre d'intérêt inclut, sans limitation, la santé mentale, l'impact des traumatismes/guerres, l'accès aux services, les loisirs, la nutrition et les habiletés fondamentales
- Inclusion et engagement civique – ce centre d'intérêt inclut les soutiens et appuis sociaux, parentaux, culturels et à l'enfance.
- Justice et services de protection – ce centre d'intérêt inclut la police et les services de prévention comme la justice criminelle, les services de protection des enfants et autres services.
- Établissement – ce centre d'intérêt inclut les services d'interprétation, le logement, les services de transition, l'information et l'orientation.

Résultats anticipés

Nos résultats anticipés incluent:

- Un accès amélioré aux services
- Une prestation coordonnée des services
- Des résultats améliorés pour le marché du travail
- Une capacité stratégique renforcée de la municipalité par rapport aux problèmes d'immigration
- Une plus grande capacité communautaire de répondre aux besoins émergents
- Une plus grande conscience communautaire des besoins des immigrants

Les parties prenantes clé

Nous croyons que la communauté dans son ensemble a une responsabilité partagée. Parmi les parties prenantes clé pour le Conseil nous retrouvons:

- 1) Les immigrants représentant non seulement leur groupe ethnoculturel, mais également leur expérience en tant qu'immigrant
- 2) Les services;
 - i) Éducation
 - ii) Emploi
 - iii) Santé et bien-être
 - iv) Inclusion et engagement civique
 - v) Justice et services de protection
 - vi) Établissement
- 3) Gouvernement
- 4) Groupes fondés sur la foi
- 5) Communauté francophone

Il est à noter que les autres parties prenantes pour le Conseil incluront:

- La liaison avec la recherche
- La Ville de London en tant que corporation et organisme de planification
- United Way of London & Middlesex représentant le développement communautaire
- Les bailleurs de fonds, lorsque requis

7 décembre 2009

GOUVERNANCE

Le travail du LMLIPC sera guidé par un Conseil Central et six sous-conseils représentant les six centres d'intérêts de notre communauté

A. Conseil Central

COMPOSITION²

Le Conseil Central sera composé d'un maximum de 17 membres représentant:

1. La présidence de chaque sous-conseil (6)
2. Un nombre égal ou supérieur d'individus représentant l'expérience des immigrants. Notons toutefois que les représentants des immigrants sont en addition à ceux qui siègent sur les sous-conseils (6)
3. L'agent de liaison pour la recherche de l'Initiative de Communautés Accueillantes de l'Université Western de l'Ontario (1)
4. Les bailleurs de fonds incluant, non limitativement, Citoyenneté et Immigration Canada et le Ministère des Affaires Civiques et de l'Immigration de l'Ontario
5. La coprésidence assurée par la Corporation de la Ville de London et par United Way of London & Middlesex³

Note : les membres des organisations communautaires, incluant les Francophones, représenteront le secteur et non pas leur organisation individuelle.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Démarrage

1. Confirmation des termes de leur propre mandat
2. Détermination de leur processus décisionnel
3. Confirmation de leur projet de lignes directrices relatives aux conflits d'intérêt

Plan stratégique

² Les membres votants et non-votants déterminés par le Conseil

³ À titre de coprésidence de l'Initiative des Communautés Accueillantes et de coprésidence pour le comité consultatif du Partenariat Local d'immigration, nous recommandons que la Ville de London et United Way of London & Middlesex continuent d'agir à titre de coprésidence pour le Conseil afin d'en assurer la continuité. Leur rôle sont ceux de partenaires de développement communautaire et non pas de bailleurs de fonds, et l'association entre les deux organismes constitue une innovation stratégique pour assurer un leadership conjoint, gouvernemental et à but non lucratif, à London et dans le comté de Middlesex.

7 décembre 2009

1. S'assure que les réunions régulières ont lieu
2. Révise les rapports des sous-conseils et assure une direction, une adhésion et une vision
3. Développe le plan stratégique, incluant les buts et objectifs
4. Met à jour et fait le suivi du plan stratégique
5. Communique avec les présidences des sous-conseils sur une base régulière pour s'assurer de la connectivité

Implication communautaire

1. Fait des consultations avec les chercheurs et avec la communauté sur une base régulière pour s'assurer que les besoins et les lacunes sont identifiés
2. Établit les priorités en se basant sur les informations recueillies lors de la Journée de Mise en Action et indique aux sous-conseils quelles sont les priorités
3. Communique avec la communauté par rapport aux succès et aux opportunités d'action

Conseil et représentation

1. Fait des représentations par rapport aux problèmes des immigrants au nom de la communauté
2. Conseille les bailleurs de fonds et les décideurs politiques sur les besoins et les lacunes

6) Sous-conseils

Les sous-conseils représenteront chacun des six centres d'intérêt : éducation, santé et bien-être, inclusion et engagement civique, la justice et les services de protection et l'établissement.

COMPOSITION

Chaque sous-conseil sera inclusif et ouvert à quiconque manifeste un intérêt dans ce secteur.

1. Les membres de conseils existants et des réseaux doivent être inclus
2. Les individus provenant des organisations communautaires incluant les organisations ethnoculturelles, avec l'expérience, les connaissances et les habiletés reliées aux centres d'intérêt
3. Un minimum d'au moins un immigrant à chaque sous-conseil
4. Des représentants de chaque groupe de parties prenantes clé

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Démarrage

1. Révise, confirme le Mandat recommandé par le Conseil Central
2. Détermine la présidence et la vice-présidence du groupe
3. Nomme la présidence en tant que représentant au Conseil Central

Plan stratégique

7 décembre 2009

4. Développe la stratégie thématique pour les centres d'intérêt
5. Fait des recommandations au Conseil Central
6. Fait des consultations auprès des chercheurs sur les problèmes reliés aux centres d'intérêt
- 7.

Conseil et représentation

8. Conjointement avec le Conseil Central fait des représentations et est le porte parole des problématiques spécifiques qu'il représente

Lignes directrices relatives aux conflits d'intérêt

Tous les membres représentent la problématique et non pas leur organisation. Néanmoins, un conflit d'intérêt peut survenir durant le processus d'évaluation ou durant le processus décisionnel. Conséquemment, tous les membres se doivent de suivre les lignes directrices suivantes :

- a. Tous les membres du Conseil agissent avec une rigueur telle que les recommandations du Conseil résisteront au plus rigoureux examen public.
- b. Les membres devraient déclarer leur conflit d'intérêt si le résultat de leur décision ou si l'évaluation bénéficie à leur organisation, directement ou indirectement. Si une proposition reliée à l'organisation du membre est évaluée, le membre devrait ne pas assister à la réunion.
- c. Les membres devraient s'assurer qu'aucun conflit ni qu'aucune apparence de conflit n'existe entre leur intérêts privés et leurs devoirs en tant que membres du Conseil.
- d. Les membres devraient dévoiler toute possibilité de conflit avant de devenir membre du Conseil et devraient également dévoiler toute possibilité de conflit qui pourrait survenir ultérieurement.
- e. Les membres se retirent volontairement de toute évaluation de laquelle un membre de la famille ou une connaissance peut bénéficier.
- f. Il est entendu qu'étant donné la composition du Conseil et des sous-conseils et la nécessité d'avoir des membres possédant une certaine expertise, des conflits d'intérêt potentiels peuvent survenir. Quand un conflit potentiel survient, le membre devra immédiatement en aviser le conseil, ne pas discuter avec tout autre membre du Conseil du sujet qui fait l'objet du conflit d'intérêt et ne pas voter sur ce sujet. Le membre devra se retirer du Conseil lorsque le sujet qui donne lieu au conflit d'intérêt est discuté.

Chronologie et formation du Conseil et des sous-conseils

7 décembre 2009

La membriété est basée sur le principe de l'inclusion et sera ouverte à tout individu, groupe ou organisation ayant un intérêt pour les problèmes d'immigration à London et dans le comté de Middlesex. Le processus pour la membriété pour le Conseil sera le suivant :

1. Au plus tard le 18 décembre 2009, le Comité Consultatif développera et publiera une Expression d'intérêt (EI) qui sera distribuée dans la communauté. Il y aura une large distribution pour la soumission des expressions d'intérêt par le biais de courriels aux réseaux existants, aux groupes ethnoculturels, aux groupes fondés sur la foi et par la publication dans les médias locaux et le portail internet sur l'Immigration. L'expression d'intérêt détaillera le terme pour lequel la personne intéressée s'engagera, les objectifs et les rôles du Conseil central et des sous-conseils⁴
2. Toute partie intéressée pourra soumettre sa réponse au comité Consultatif à l'attention du coordonnateur de projet au plus tard le **18 janvier 2010**.

Toutes les parties intéressées sont conviées à assister à la Journée d'Action Communautaire prévue pour le 2 février 2010. Advenant l'impossibilité pour tout individu d'assister à cet événement, ils pourront quand même soumettre leur candidature au Conseil du Partenariat (qui sera créé la journée d'Action Communautaire) en indiquant leur secteur d'intérêt, leur compétence et leur connaissance.

La Journée d'Action Communautaire du 2 février 2010 :

1. Les individus sélectionneront eux-mêmes le sous-conseil qui correspond à leur intérêt et à leur compétence.
2. Chaque sous-conseil choisira sa présidence et sa coprésidence et déterminera les membres provenant de la communauté immigrante.
3. Le Conseil du Partenariat local d'immigration pour London et le comté de Middlesex, composé d'un comité central et de cinq sous-conseils est créé.
4. Les membres du LMLIPCF se réuniront à toutes les deux semaines du 2 février jusqu'à la fin mars, avec comme objectif de confirmer un plan stratégique local au plus tard le 31 mars 2010.⁵

Funded by:



Citizenship and
Immigration Canada

Citoyenneté et
Immigration Canada

Co-led by:



United Way
of London & Middlesex



⁴ Un an ou pour une durée échelonnée

⁵ Cette date peut changer dépendamment des discussions avec Citoyenneté et Immigration Canada